

Cfdt:

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

Solidarité
Émancipation
Indépendance
Autonomie
Démocratie

INTERESSEMENT ET PARTICIPATION VERSÉS EN 2018



En baisse de 13,6 % ! Et encore, les organisations syndicales, dont la Cfdt, ont signé un nouvel accord d'intéressement* pour limiter les dégâts ! En 2018, le montant global de la participation et de l'intéressement diminue de 115,9 M€ à 100,1 M€ (au lieu de 87 M€ avec l'ancien accord). Cette perte pour les salariés provient « d'éléments exceptionnels » que Société Générale a dû provisionner ou comptabiliser. **La CFDT confirme sa demande de neutraliser leurs effets néfastes** : ils ne sont pas de notre fait mais découlent **des choix inconsidérés de la direction**, souvent **aux limites du droit et de la réglementation**.

* cf. <https://www.cfdt-sg.fr/accord-accord-interessement-2017-2019,39.html>

(1) La participation est proportionnelle au salaire brut perçu en 2017 (plafonné à 117.684 €).

(2) L'intéressement est proportionnel au salaire de base brut perçu 2017 (avec un minimum de 29 421 € et un plafond de 117.684 €).

(3) L'intéressement de performance, son montant individuel est proportionnel au nombre de jours de travail effectif en 2017. Les deux intéressements sont fusionnés lors du versement.

Revenu	Participation	Intéressement	Performance	Total
20 000	81,10	734,41	1 004,82	1 820,33
30 000	121,65	748,86	1 004,82	1 875,33
40 000	162,20	998,48	1 004,82	2 165,50
50 000	202,75	1 248,11	1 004,82	2 455,67
60 000	243,30	1 497,73	1 004,82	2 745,85
70 000	283,85	1 747,35	1 004,82	3 036,02
80 000	324,40	1 996,97	1 004,82	3 326,19
90 000	364,95	2 246,59	1 004,82	3 616,36
100 000	405,50	2 496,21	1 004,82	3 906,53

La direction affirme que Société Générale verse un intéressement et une participation comparables aux autres banques. **La Cfdt a activé son réseau** et se demande bien pourquoi notre éternel concurrent, BNPP, verse au minimum 4.547 € et au maximum 11.224 € ...

A vous de juger !

S'engager
pour chacun
Agir pour tous

N'hésitez pas à nous faire part de vos avis et analyses ! Dans un dialogue social fermé comme chez Société Générale, le soutien des salariés à leurs représentants est une condition sine qua non pour avancer.



SOCIETE
GENERALE

Cfdt Société
Générale
Services centraux
parisiens

cfdt.sg.centraux@gmail.com

Bureaux
à La Défense :
Espace 21/2
01 42 14 31 18

et à Val
de Fontenay :
Cristallia 00.024
01 42 14 05 37

Délégation
nationale
contact@cfdt-sg.fr
Espace 21/2
32 place Ronde
92972 Paris La Défense
01 42 14 41 18

**ADHEREZ
EN LIGNE SUR
WWW.CFDT-SG.FR**

POURQUOI ADHÉRER À LA CFDT

Être adhérent à la Cfdt, c'est :

- Bénéficier d'un soutien individuel personnalisé en cas de difficultés.
- Être représenté, assisté, défendu, informé de vos droits par vos délégués syndicaux Cfdt, disponibles et à votre écoute.
- Être informé des négociations en cours, des projets et décisions de l'entreprise.
- Exprimer vos idées, préoccupations, priorités afin qu'elles soient relayées et portées par vos délégués syndicaux Cfdt lors des négociations avec la direction.

Être adhérent à la Cfdt, des services offerts :

- Un numéro de téléphone dédié, accessible du lundi au samedi afin de répondre à vos questions liées à votre vie professionnelle et personnelle.
- Une assistance juridique globale. Vous êtes défendu individuellement en cas de conflit sur votre lieu de travail, y compris en cas de litige avec votre employeur ou en cas de licenciement.
- Des formations et la possibilité de devenir représentant du personnel Cfdt.
- Une information mensuelle reçue par courrier à votre domicile concernant l'actualité bancaire et sociale.

Ce sont bien évidemment des services généraux compris dans l'adhésion à notre organisation syndicale. Nous aurons l'occasion de revenir dans nos prochaines publications sur les raisons d'adhérer à la Cfdt Société Générale, et en particulier dans les Services centraux parisiens.

En attendant, retrouvez nous sur <https://www.cfdt-sg.fr/> pour mieux nous connaître, simuler le calcul de votre intéressement et de votre participation, ou ... adhérer !